

Objet : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA HAUTE ROMANCHE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 31 MAI 2018 – La Grave

Présents :

- les Maires des Communes : **MM. SEVREZ ET FONS**
- les élus du territoire (ordre alphabétique) :

Mes et Mrs FAUST, GAILLARD, GARDENT, GONNET, JACOB, JACQUIER, JOUFFREY, LEFEBVRE, LE GUEN, MATHON, PIC, SIONNET.

- invité : **M. BOUILLET,**
 - les professionnels de santé : **Docteurs MERCAN, REY, Me FRESSYNET**
 - coordonnatrice projet : **C. PATTE**
-

M. Sevrez introduit cette séance qu'il a initiée et dont l'objectif est de trouver une solution pour implanter la MSP. Il propose à C.Patte de résumer le dossier à la date.

- juin-17** réunion fondatrice avec l'ARS.
les professionnels préparent le dossier sur le fonctionnement médical et administratif.
- déc.-17** l'ARS valide le pré projet et offre un accompagnement méthodologique
la Préfecture informe sur les financements possibles : 40 à 45 % de l'investissement.
- janv.-18** les deux conseils municipaux votent le principe d'accompagner le projet
les promoteurs et l'ars complètent le dossier.
besoins en locaux définis : 180 à 200 m2 dont 1 logement
- mars-18** Réunion ARS/élus à la Grave après visite CH Briançon et fondation Seltzer
rencontre avec un médecin de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes ;
Les professionnels sont d'accord pour travailler ensemble. Le dossier administratif est quasi fini. Les administrations attendent le dépôt des dossiers ad hoc.

L'implantation des locaux détermine le montant de l'investissement, le dépôt des dossiers de financements : Préfecture et autres sources, le dépôt des dossiers d'autorisation administrative, le dépôt des dossiers de financement du système informatique, le calcul du loyer et donc l'engagement formel des professionnels dans le projet, et le versement des aides au démarrage de la msp par la cpam (qui peuvent cependant avoir lieu avant l'entrée en fonction des locaux).

L'objectif de la réunion est donc de choisir un lieu et de proposer un calendrier de réalisation rapide permettant aux professionnels de se projeter sur **2 ans** maximum.

JP Sevrez confirme que ce projet structurant pour le territoire ne doit pas être ralenti par les élus et décrit trois scénarii : le terrain en aval des locaux de la DDE pour une construction, l'étage au-dessus de la Poste, le terrain de la Sagnette à Villar d'Arène.

- Sur le premier lieu, le PLU est à modifier (procédure longue d'issue incertaine), le permis de construire est lourd (Bâtiment de France), l'investissement estimé à 800 K€ et le délai de réalisation imprévisible ; R. Jacob propose que des parkings et un étage soient envisagés sur ce site.

- Sur le terrain de la Sagnette, le terrain est incertain et l'investissement avoisinerait aussi 700 à 800 K€ dans un délai imprécis.

- Sur la Poste, la Mairie dispose de la maîtrise foncière, il n'y a pas de permis de construire car c'est de l'aménagement intérieur, il reste à travailler sur l'accès extérieur, le cout estimé est de 2500 € le M2 et la réalisation est possible dans les deux ans.

O. Fons confirme que la faisabilité rapide ainsi que le montant de l'investissement détermineront le choix final, rappelant que les communes financeront environ 60 % du montant. Il précise que le terrain de la Sagnette peut accueillir 200 M2 de plain-pied (maitrise foncière totale) avec un accès simple et dans un délai rapide.

A. Faust s'étonne de ne pas voir cité l'actuel premier étage du bâtiment de la DDE parmi ces options, alors qu'il recueille la préférence de la plupart des intéressés. **JP Sevrez** répond qu'un entretien avec A. Mars (CAUE) a conclu qu'une convention Etat-Département-Commune semble très hypothétique, compliquée, et n'offre aucune lisibilité sur le délai. **J.P. Pic** précise qu'il faut vouloir se donner les moyens de creuser toutes les possibilités, cette piste n'a pas été suffisamment explorée. Une commission pourrait aider à travailler ce point.

JP Sevrez s'engage à écrire rapidement au Département pour ce qui concerne le local DDE, sans certitude sur une réponse rapide, et à obtenir une étude concernant l'accès extérieur dans le délai d'un mois. **O. Fons** propose que les deux solutions (Villar et La Poste) soient chiffrées rapidement pour aider le choix.

E. Rey et **A. Mercan** confirment que leur maintien en fonction est fragile ; sans locaux rapidement opérationnels, leur engagement ne peut être maintenus et les recrutements de futurs médecins et de remplaçants seront compromis aussi. **C. Patte** confirme que ce point d'attractivité est crucial dans la poursuite du projet qui a la chance de bénéficier de médecins présents ; **D. Le Guen** évoque alors des locaux bâtis par une Mairie du Gers qui restent inoccupés, faute de médecins...

Un tour de table recueille les avis et préférences de tous les participants.

- 1 - La majorité des avis sont exprimés en faveur du local de la DDE, qui offre plusieurs atouts : accès, parkings, espaces...travaux moindres, **si** la convention est envisageable **et** dans un délai approprié au contexte.
- 2 - Le deuxième choix serait l'étage de la Poste, sous réserve d'une étude complète sur l'accessibilité extérieure pour les clients et les pompiers ; J.P. Pic émet de grandes réserves sur ce point ; D. Le Guen souhaite une étude statistique sur les interventions des pompiers.
- 3 - La construction d'un bâtiment neuf sur les terrains de La Grave ou de Villar d'Arène n'est pas exclue mais recueille moins d'avis favorables que les points précédents.
- 4 - le délai de réalisation est mis en avant dans la plupart des avis exprimés.

CONCLUSION

- **Pour le local de la DDE** : lettre du SIVOM (les deux Maires) + A. Murgia au Département avec copie au Préfet : J. P. Sevrez et O. Fons.
- **Pour la Poste** : délai d'un mois pour définir et chiffrer l'accès extérieur : J.P. Sevrez.
- **pour la Sagnette** : Estimatif (coût et délai) : O. Fons.

LA PROCHAINE REUNION EST PREVUE LE LUNDI 9 JUILLET à 20 h
EN MAIRIE DE LA GRAVE
POUR ETUDIER LES REPONSES APORTEES AUX POINTS CI-DESSUS ET
DECIDER DU MEILLEUR LIEU D'IMPLANTATION